



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2020 débutant à 17 h 00, via téléconférence, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2020-0015

Immeuble : Lot 5 508 406, 2, avenue de Blois

Nature et effet : Régulariser l'implantation d'une piscine creusée existante en partie sud-ouest à 9,72 mètres de la ligne arrière, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 5,28 mètres dans cette marge.

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. De ce fait, toute personne intéressée aura la possibilité de se faire entendre par le Conseil dans les 15 jours suivant le présent avis.

Tel que prévu par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, les personnes intéressées sont invitées à se manifester, dans les 15 jours, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à administration@villedesterel.com. Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 4^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 4 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de novembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier